

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
TENUE LE 2 MAI 2017 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Messieurs les conseillers :
Pierre Hallé, conseiller, district n° 1
Jim O'Brien, conseiller, district n° 2
Michael Tuppert, conseiller, district n° 3
Marcel Gaumont, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Peggy Bilodeau, directrice, Service des finances
Monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, Bédard, Guilbault
Madame Céline Gilbert, secrétaire de direction et greffière adjointe

Sont absents : Madame Hélène Thibault, conseillère, district n° 4
Monsieur Jean Perron, conseiller, district n° 5

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2017

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2017

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2016

5.2 Dépôt du rapport budgétaire du 1^{er} février au 30 avril 2017

5.3 Adoption des comptes à payer du 1^{er} février au 30 avril 2017

5.4 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2017

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 5 088 333, 59, rue Coote

6.3 Adoption du Règlement numéro 11280-2017 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de confirmer que les résidences de tourisme au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, c. E-14.2) sont incluses dans la classe « Commerce et Service d'hébergement et de restauration (Cd) »

6.4 Octroi de contrat / Réfection du pavage de diverses rues / P.E. Pageau inc.

6.5 Adoption d'une nouvelle programmation des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 / Débitmètre défectueux

6.6 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés

6.7 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes de lotissement pour les zones 59-H et 61-H

- 6.8 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11300-2017 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes de lotissement pour les zones 59-H et 61-H
- 6.9 Procuration / Revenu Québec
- 6.10 Autorisation de signature / Effets bancaires
- 6.11 Demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier / Soirée musicale au kiosque du parc Fernand-Lucchesi
- 6.12 Nomination d'une chargée de projet dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
- 6.13 Création et mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) / Le comité, sa composition, son mandat
- 6.14 Mandat / Vérificateurs comptables / Année 2017
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

68-05-2017

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
 APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

69-05-2017

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2017**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, les procès-verbaux desdites séances; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
 APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 avril 2017 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2017 tels que déposés;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur les procès-verbaux approuvés lors de cette séance.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 35.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois d'avril 2017

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois d'avril 2017 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Présentation, par les vérificateurs, du rapport financier au 31 décembre 2016

Monsieur Sylvain Potvin, comptable agréé, dépose et fait la présentation du rapport financier pour l'exercice budgétaire terminé le 31 décembre 2016.

Monsieur le maire félicite ses collègues du conseil municipal, le directeur général et trésorier ainsi que le personnel pour les résultats obtenus.

5.2 Dépôt du rapport budgétaire du 1^{er} février au 30 avril 2017

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire du 1^{er} février au 30 avril 2017 et les invite à le consulter.

70-05-2017

5.3 Adoption des comptes à payer du 1^{er} février au 30 avril 2017

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du 1^{er} février au 30 avril 2017 totalisant 1 241 966,06 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du 1^{er} février au 30 avril 2017 totalisant une somme de 1 241 966,06 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

5.3 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2017

Le directeur général et trésorier dépose aux membres du conseil municipal les états comparatifs au 30 avril 2017 et les invite à les consulter.

6. AFFAIRES COURANTES

71-05-2017

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 20 avril 2017;

ATTENDU le tableau synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA recommandées par le CCU figurant à ce même tableau;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

72-05-2017

6.2 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 5 088 333, 59, rue Coote

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 5 088 333, correspondant au 59, rue Coote, laquelle vise à autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 53,5 m², alors que la norme réglementaire, pour un garage ayant une superficie supérieure à 50 % de la superficie du bâtiment principal, est de 42,5 m².

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 7.2.3.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise également à autoriser la construction ce même garage à 1,06 mètre de la ligne latérale de lot, alors que la norme réglementaire, pour un garage ayant une superficie supérieure à 50 % de la superficie du bâtiment principal, est de 3 mètres.

ATTENDU QUE les dispositions réglementaires visant l'objet de la présente dérogation sont l'article 7.2.3.3 du Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage et ses amendements.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la présente demande de dérogation le 23 mars 2017 et recommande au conseil municipal de la refuser;

ATTENDU QUE le conseil municipal a entendu les personnes intéressées;

ATTENDU QUE les avis ont été publiés conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure déposée sur le lot numéro 5 088 333, correspondant au 59, rue Coote.

73-05-2017

6.3 Adoption du Règlement numéro 11280-2017 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de confirmer que les résidences de tourisme au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, c. E-14.2) sont incluses dans la classe « Commerce et Service d'hébergement et de restauration (Cd) »

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, tel que modifié, crée notamment la classe d'usage « Commerce et Service d'hébergement et de restauration (Cd) »;

ATTENDU QUE les résidences de tourisme, au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (c. E-14.2), sont incluses dans cette classe sans toutefois être spécifiquement nommées;

ATTENDU QU'il est opportun d'ajouter une telle spécification;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 7 février 2017;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement a été tenue le 2 mars 2017;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil le 7 mars 2017;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11280-2017 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de confirmer que les résidences de tourisme au sens de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, c. E-14.2) sont incluses dans la classe « Commerce et Service d'hébergement et de restauration (Cd) », lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

74-05-2017

6.4 Octroi de contrat / Réfection du pavage de diverses rues / P.E. Pageau inc.

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le site du SEAO pour des travaux de réfection du pavage de diverses rues;

ATTENDU les soumissions reçues en date du 20 avril 2017;

ATTENDU l'analyse des soumissions et les recommandations reçues de la firme CIMA+ le 24 avril 2017;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection datées du 24 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer le contrat à la firme P.E. Pageau inc. pour effectuer les travaux de réfection du pavage de diverses rues sur le territoire, pour un montant de 108 135 \$ plus taxes applicables, et ce, conformément au bordereau de soumission et cahier des charges.

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté.

75-05-2017

6.5 Adoption d'une nouvelle programmation des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 / Débitmètre défectueux

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste, par la présente résolution, que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

6.6 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 10760-2014 relatif aux branchements à l'aqueduc, à l'égout, et à la canalisation des fossés.

6.7 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes de lotissement pour les zones 59-H et 61-H

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes de lotissement pour les zones 59-H et 61-H.

76-05-2017

6.8 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11300-2017 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes de lotissement pour les zones 59-H et 61-H

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 115, de modifier la superficie et les dimensions des lots ou des terrains par catégorie de constructions ou d'usages dans chaque zone;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour les zones 59-H et 61-H dans le but d'ajuster la superficie et les dimensions minimales des lots pour la construction d'habitations unifamiliales isolées, jumelées et bifamiliales isolées;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent projet de règlement a été donné lors de cette séance du 2 mai 2017;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 11300-2017, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les normes de lotissement pour les zones 59-H et 61-H, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

77-05-2017

6.9 Procuration / Revenu Québec

ATTENDU QUE le directeur général, M. Jacques Arsenault, agit à titre de représentant de Fossambault-sur-le-Lac comme responsable des services électroniques à Revenu Québec;

ATTENDU QUE suite à des modifications à Revenu Québec, il y a lieu de leur faire parvenir une résolution à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le directeur général, M. Jacques Arsenault, à titre de représentant de Fossambault-sur-le-Lac comme responsable des services électroniques à Revenu Québec.

78-05-2017

6.10 Autorisation de signature / Effets bancaires

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la directrice du Service des finances et trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de madame Peggy Bilodeau à titre de directrice des finances et trésorière adjointe de la Ville selon la résolution 49-03-2017 datée du 21 mars 2017;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser madame Peggy Bilodeau, directrice du Service des finances et trésorière adjointe, à signer les chèques émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, en remplacement de madame Amélie Lamontagne.

79-05-2017

6.11 Demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de développement culturel de la MRC de La Jacques-Cartier / Soirée musicale au kiosque du parc Fernand-Lucchesi

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite dynamiser et animer l'espace culturel au parc Fernand-Lucchesi;

ATTENDU le projet déposé au conseil municipal pour la tenue d'une soirée musicale au kiosque spécialement aménagé au parc Fernand-Lucchesi;

ATTENDU QUE ce projet a pour but de développer l'aspect culturel de notre communauté, tout en encourageant les artistes locaux;

ATTENDU QUE l'activité proposée renforce l'éventail des activités déjà en place par la Ville et les organismes du milieu au bénéfice de la population;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise Mme Stéphanie Langlois, directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire, à présenter une demande d'aide financière à la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de l'Entente de développement culturel pour le projet de « Spectacle musical : Nicolas Pellerin et Les Grands Hurlleurs ».

80-05-2017

6.12 Nomination d'une chargée de projet dans la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer madame Isabelle Houde, chargée de projet dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac désigne madame Ann-Julie Lamarre à titre de chargée de projet dans la démarche MADA, en remplacement de madame Isabelle Houde.

81-05-2017

6.13 Création et mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) / Le comité, sa composition, son mandat

ATTENDU la volonté de la municipalité d'élaborer une politique MADA pour améliorer les conditions de vie des aînés et les inclure dans la vie sociale;

ATTENDU QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa politique MADA;

ATTENDU QUE le cheminement de la MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

ATTENDU QUE la création et la mise en place d'un comité de suivi du plan d'action est fondamentale au cheminement de la politique amie des aînés;

ATTENDU QUE la MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marcel Gaumont
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac procède à la création et à la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action de la MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des MADA;

Les membres du comité de suivi du plan d'action sont :

- Mme Nicole Nolin, citoyenne;
- M. Marcel Gaumont, conseiller municipal, responsable des questions MADA;
- Mme Stéphanie Langlois, responsable de l'administration;
- Mme Ann-Julie Lamarre, chargée de projet;
- Mme Renée Samson, citoyenne et représentante du Club de l'Âge d'or de Ste-Catherine.

Le comité de suivi du plan d'action aura pour mandat de :

- planifier et organiser la réalisation des actions et en assurer la continuité et la pérennité;
- implanter les actions;
- suivre et soutenir l'implantation des actions;
- communiquer les démarches du comité auprès de la population;
- être à l'écoute des besoins et attentes de la population face au plan d'action;
- soutenir et recommander des projets porteurs de la préoccupation des aînés;
- favoriser l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique MADA;
- assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA;
- identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir pour les aînés »;
- sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);
- produire un bilan des réalisations annuellement.

82-05-2017

6.14 Mandat / Vérificateurs comptables / Année 2017

ATTENDU QUE la firme Bédard, Guilbault, comptables agréés, procède à la vérification comptable des livres de la municipalité depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait de leurs services;

ATTENDU les recommandations favorables du trésorier;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE retenir l'offre de service déposée par la firme Bédard, Guilbault, comptables agréés, en date du 25 avril 2017, pour qu'elle procède à la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, et ce, pour un montant de 12 710 \$, plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le budget de fonctionnement 2017.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le Maire informe la population sur les sujets suivants :

Horaire d'été

L'horaire d'été à la ville sera en vigueur à compter du vendredi 19 mai. Les employés du Service de l'urbanisme et de l'environnement, la réceptionniste ainsi qu'une ressource au Service des travaux publics seront donc présents les vendredis après-midi pour la période estivale.

Journée nationale des Patriotes

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 22 mai prochain en raison de la journée nationale des Patriotes.

Collecte de feuilles

Il y aura une collecte spéciale de feuilles le lundi 15 mai prochain.

Collecte des déchets et matières organiques

En raison de la Journée nationale des Patriotes, la collecte des déchets prévue le lundi 22 mai est déplacée au lendemain, le 23 mai.

Par contre, la collecte du bac brun (organique) se fera à la date prévue, soit le lundi 22 mai.

Journée de l'arbre

La Journée de l'arbre aura lieu le samedi 27 mai prochain sur le stationnement du Bivouac, de 8 h 30 à 12 h. Les cartes de plage seront également en vente lors de cette journée à l'accueil de l'hôtel de ville.

Brunch d'ouverture de la saison estivale

La population de Fossambault-sur-le-Lac est invitée à réserver à son agenda la date du dimanche 25 juin, de 11 h à 13 h, pour assister au brunch d'ouverture de la saison estivale qui se tiendra sous le chapiteau qui sera installé sur le terrain du camion-restaurant *Le P'tit Train*.

Marché aux puces

Un marché aux puces organisé par la Corporation nautique de Fossambault (CNF) se tiendra sur le stationnement du Bivouac, le dimanche 25 juin, en avant-midi.

Les Bouquinistes

Pour sa part, la Corporation de la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac occupera le Bivouac pendant deux jours, soit les 24 et 25 juin de 10 h à 15 h, pour y tenir son marché aux puces de livres *Les Bouquinistes*.

Journal « L'Entre-Guillemets »

La prochaine édition du journal « L'Entre-Guillemets » paraîtra le 15 mai prochain.

Club Optimiste Ste-Catherine

C'est dans le but de servir la communauté locale et d'aider la jeunesse à favoriser son développement que le Club Optimiste de Ste-Catherine souhaite revenir en force. Les personnes intéressées à devenir membre du Club peuvent communiquer avec M. Réal Joncas au 418 956-5311.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 20, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la seconde période de questions à 20 h 20.

83-05-2017

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 21.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier